

Rentrée scolaire 2025/2026



**CONSERVATOIRE
NINA SIMONE**



Classes à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M) à Romainville

Contact et informations :

Secrétariat du site Nina Simone/Romainville
79, avenue du président Wilson
conservatoire.romainville@est-ensemble.fr
01.83.74.57.75

Conservatoire Les Lilas-Romainville (site Nina
Simone/Romainville) & Collège Gustave Courbet

Cursus CHAM à Romainville

Les classes à horaires aménagés musique de Romainville font l'objet d'un partenariat entre le conservatoire et le collège Gustave Courbet depuis 2003. Le dispositif, encadré par des textes ministériels, offre à des élèves manifestant une réelle motivation pour la musique la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique en musique grâce à un aménagement du temps scolaire, leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement, qu'ils soient débutants ou non.

Les 25 élèves retenus pour intégrer les CHAM sont répartis sur deux classes qui sont complétées par des élèves inscrits dans le dispositif de "classes arts" du collège Gustave Courbet.

Au collège Gustave Courbet :

Les élèves sont libérés 2 demi-journées chaque semaine afin de suivre un enseignement musical renforcé au conservatoire.

Les élèves de 6^e et 5^e sont généralement libérés les mardis et jeudis après-midi, tandis que les 5^e et les 4^e sont libérés les lundis et vendredis.

Au conservatoire Les Lilas- Romainville :

Le cursus instrumental ordinaire...

- 1h à 1h30 de formation musicale (selon le niveau de l'enfant)
- 1h à 2h de pratique collective (chorale, orchestre, atelier jazz...)
- 30 min à 1h de cours d'instrument (selon le niveau de l'enfant)

...est complété par un enseignement spécifique

- 1h de cours d'écriture et composition
- 1h de cours d'improvisation

Modalités d'admission :

- Au préalable, il est nécessaire de prendre rendez-vous pour participer avec la direction du conservatoire à une réunion d'information, au cours de laquelle le projet est présenté en détail aux parents et aux élèves.

- La motivation de l'enfant pour le projet présenté est un des critères essentiels d'admission, qui, s'il/elle souhaite maintenir sa candidature, se présentera devant une commission locale (fin mars), qui a pour mission de transmettre un avis à l'inspection d'académie.

- Cet avis est ensuite examiné par la commission départementale (mi-mai).

- La liste des candidats retenus est ensuite affichée dans les locaux du conservatoire (mi-juin).